

# « IA générative et vie privée » : une affiche coproduite par la PIPC et la CNIL pour sensibiliser les utilisateurs d'IA à la protection de leurs données

27.5.2026 - | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

**Dans le cadre de leur partenariat, la CNIL et la PIPC (autorité de protection des données de la Corée du Sud) ont produit une affiche pour expliquer comment protéger ses données personnelles lorsqu'on utilise des services d'IA générative.**

Après avoir co-produit en 2024 l'affiche « Tes données, tes droits », qui visait à informer les jeunes sur leurs droits et la manière de protéger leur vie privée en ligne, la PIPC et la CNIL se sont à nouveau associés pour promouvoir la protection des données personnelles, cette fois dans le cadre de l'utilisation des services d'IA générative.

Cette affiche réalisée conjointement, intitulée « IA générative et vie privée », s'inscrit dans le cadre de la coopération entre les deux autorités mise en place en octobre 2022.

"L'IA générative offre à la fois de nouvelles opportunités et de nouveaux défis aux adolescents du monde entier. J'espère que la coopération entre la PIPC et la CNIL continuera à se développer pour devenir un exemple de référence en matière de coopération politique dans les domaines de la protection des données à caractère personnel des jeunes et de l'IA

- Kyung Hee Song, présidente de la PIPC

"L'essor de l'IA générative ouvre de nouvelles perspectives dans nos usages numériques, tout en appelant à une vigilance accrue dans l'utilisation de nos données personnelles. La CNIL se réjouit de cette coopération renouvelée avec la PIPC, qui témoigne de notre engagement commun pour sensibiliser le public à des usages éclairés et respectueux de la vie privée.

- Marie-Laure Denis, présidente de la CNIL

Alors que l'utilisation de l'IA générative ne cesse de se généraliser à tous les groupes d'âge, cette nouvelle affiche propose de répondre avec des conseils simples et pratiques en 6 questions sur la manière dont on peut protéger ses données personnelles avant, pendant et après l'utilisation de services d'IA générative.

L'affiche est disponible en trois langues : coréen, français et anglais, et peut être traduite dans d'autres langues à la demande des autorités de protection des données intéressées (conformément aux directives préétablies par les deux autorités en matière de droits d'auteur).

La PIPC et la CNIL assureront la promotion et la diffusion de l'affiche à travers diverses initiatives, notamment sa distribution en ligne et hors ligne dans les collèges et lycées, des publications sur les réseaux sociaux, ainsi que lors d'événements.

Les deux autorités ont convenu de continuer à renforcer la coopération internationale et la

collaboration en matière de politiques pour la protection des données personnelles, en particulier des enfants et des adolescents, afin de s'adapter à l'évolution de l'environnement numérique, notamment à l'expansion rapide de l'utilisation de l'IA générative.

<https://www.cnil.fr/fr/ia-generative-et-vie-privee-affiche-coproduite-pipc-cnil>